



CC de la Terre des Deux Caps (Siren : 246200380)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Marquise
Arrondissement	Boulogne-sur-Mer
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Francis BOUCLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel Communautaire
Numéro et libellé dans la voie	Le Cardo
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62250 MARQUISE
Téléphone	03 21 87 57 57
Fax	03 21 87 04 05
Courriel	contact@terredes2caps.com
Site internet	www.terredes2caps.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Redevance spéciale

Population

Population totale regroupée	22 459
Densité moyenne	121,07

Périmètre

Nombre total de communes membres : 21

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
62	Ambleteuse (216200253)	1 848
62	Audembert (216200527)	434
62	Audinghen (216200543)	583
62	Adresselles (216200568)	668
62	Bazinghen (216200899)	413
62	Beuvrequen (216201251)	464
62	Ferques (216203299)	1 820
62	Hervelinghen (216204446)	238
62	Landrethun-le-Nord (216204875)	1 309
62	Leubringhen (216205039)	301
62	Leulinghen-Bernes (216205054)	432
62	Maninghen-Henne (216205468)	338
62	Marquise (216205609)	5 171
62	Offrethun (216206367)	280
62	Rety (216207050)	2 108
62	Rinxent (216207118)	3 003
62	Saint-Inglevvert (216207514)	777
62	Tardinghen (216208066)	154
62	Wacquinghen (216208678)	268
62	Wierre-Effroy (216208892)	847
62	Wissant (216208991)	1 003

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Parcs naturels régionaux <i>Adhésion au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et prise en charge d'une partie des cotisations des communes définie par délibération du conseil communautaire.</i>
- Autres actions environnementales <i>Mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Boulonnais. Nettoyage des plages et du cordon dunaire bordant celles-ci pour et pendant la période touristique : ramassage des détritiques à l'exclusion des autres sources de nuisances ou de pollution et, par ailleurs, sous réserve des pouvoirs de police appelés à s'exercer sur ces plages. Mise en ?uvre, avec le Département du Pas de Calais, dans la continuité de la convention de partenariat de gestion en cours, du projet territorial partagé de développement durable correspondant au dossier de candidature au renouvellement du label du Grand Site de France : Les Deux-Caps ? Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez. Création et gestion des chemins de randonnée labellisés ou agréés selon les procédures des fédérations respectives, hors sentiers de Grande Randonnée (GR) et de balade qui sont respectivement de la compétence du Département et des communes. Mise en oeuvre des travaux d'entretien nécessaires à la pratique des activités de randonnée pédestre, équestre et de VTT, qui se limitent au balisage, fauchage, élagage pour les sentiers d'intérêt communautaire.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Mise en ?uvre d'une saison culturelle intercommunale comprenant des stages, ateliers et colloques à caractère culturel et artistique, expositions, représentations, visites et événements divers. Soutien et développement de l'accès à la lecture publique par la coordination du réseau des bibliothèques. Constitution d'un fonds documentaire intercommunal et prise en charge pour les communes des frais de logiciels et de maintenance, du matériel informatique pendant la durée d'amortissement lors d'un premier équipement. Mise en ?uvre d'actions, d'événements et de partenariats en vue de l'animation du territoire en lien avec les compétences communautaires. Participation à l'organisation d'événements exceptionnels de portée régionale ou supérieure, se déroulant en tout ou partie de la communauté de communes. Soutien aux associations culturelles dont l'activité s'inscrit dans le prolongement des compétences.</i>
- Activités sportives <i>Soutien aux associations sportives dont l'activité s'inscrit dans le prolongement des compétences.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Constitution de réserves foncières
- Etudes et programmation <i>Etude, réalisation et révision d'un carnet architectural de préconisations. Exercice du Droit de Préemption tel que défini à l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme. Signature des contrats portant sur les politiques d'aménagement et de développement en application des procédures de contractualisation européennes, nationales, régionales et départementales. Réalisation et gestion de toutes opérations découlant de ces procédures de contractualisation, dans les limites des compétences statutaires ou sur des études en vue d'actions de préfiguration.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Gestion d'équipements patrimoniaux de mémoire et de valorisation du territoire : CAPland à Marquise Forteresse de Mimoyecques à Landrethun-le-Nord. Création de sites patrimoniaux remarquables. Mise en œuvre d'une signalisation d'intérêt local : gestion du patrimoine immobilier (totems annonçant les équipements communautaires, relais d'information service, relais d'information culturelle, micro-signalétique, bornes interactives et panneaux d'information).

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

L'établissement et l'exploitation de réseaux et services locaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Prise en charge du matériel spécifique de psychologie nécessaire au fonctionnement du réseau d'aide, pour l'enseignement du premier degré. Prise en charge du transport, pour les activités et les évènementiels organisés par la Communauté ou en partenariat, dans le cadre d'actions liées aux compétences communautaires ou pour accéder aux équipements communautaires et à destination du public scolaire, des habitants du territoire et des touristes. Gestion de l'accueil des animaux errants par convention avec tout organisme ou association reconnus, à l'exclusion des mesures prises pour la divagation qui relèvent des pouvoirs de police du maire. Création et gestion du casernement, des locaux des services administratifs, principaux et annexes de la brigade de gendarmerie de Marquise après conventionnement avec l'Etat. La Communauté de Communes pourra demander à exercer au nom et pour le compte du Département ou de la Région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre des collectivités dans les conditions définies à l'article L. 5210-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Mise en œuvre, conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, d'un schéma de mutualisation entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. La Communauté de Communes pourra réaliser à la demande des communes, des prestations dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention conformément à l'article L. 5211-56 du CGCT. Elle pourra également intervenir comme mandataire conformément à la loi MOP du 12 juillet 1985 et, le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
62	SM pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB) (256204090)	SM fermé	258 937
62	SM du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (256202102)	SM ouvert	780 132
62	SM du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (256203845)	SM ouvert	500 386
62	SI de la région de Bonningues (200073815)	SM fermé	7 041
62	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de la région d'Hardinghen (200087427)	SM fermé	9 430

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)